



CASP 2025

ASP 2 –
Sièges enfant
pour bicyclette
(nouveaux tests)

Rapport final d'activité

TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations	3
Note de synthèse	3
PARTIE I	5
Aperçu de l'activité	6
ASM participantes	6
Champ d'application du produit.....	7
Critères de test	7
Échantillonnage et tests	8
Distribution de l'échantillonnage	8
Processus de test.....	8
Aperçu des résultats des tests et principales conclusions	9
Résultats par clause	9
Résultats par canal d'échantillonnage et pays d'origine	11
Conclusions des résultats des tests	11
Évaluation des risques et mesures correctives.....	12
Résultats de l'évaluation des risques	12
Mesures correctives	12
Conclusions et recommandations	13
Conclusions	13
Recommandations aux parties prenantes.....	13
PARTIE II	15
En quoi consistent les CASP?	16
Plan de travail pour les activités spécifiques à un produit	17
Processus et outils pour les activités spécifiques à un produit.....	18

Liste des abréviations

ANEC	Association européenne pour la coordination de la représentation des consommateurs dans la normalisation
CASP	Activités coordonnées en matière de sécurité des produits
DG JUST	Direction générale de la justice et des consommateurs
CE	Commission européenne
AELE	Association européenne de libre-échange
EISMEA	Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME
EN	Norme européenne
UE	Union européenne
RSGP	Règlement relatif à la sécurité générale des produits 2023/988
kg	Kilogramme
KoM	Réunion de lancement
ASM	Autorité de surveillance du marché
ASP	Activité spécifique à un produit

Synthèse

Objectifs

L'objectif principal du projet d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) est de protéger la santé et la sécurité des consommateurs européens en aidant les autorités de surveillance du marché (ASM) des

pays de l'UE/AELE à mieux coordonner leurs activités. Les ASM participent conjointement à l'échantillonnage, aux tests et à l'évaluation des risques de produits spécifiques dans le cadre du projet CASP.

Champ d'application du produit

Les sièges enfant pour bicyclette sont des produits de consommation conçus pour transporter de jeunes enfants sur des bicyclettes, qu'ils soient montés à l'avant ou à l'arrière. Ces sièges étant utilisés par des passagers

très vulnérables, il est essentiel de garantir leur sécurité. Ce produit a également été testé dans le cadre du projet CASP 2019.

Principaux critères de test et résultats

Sur les 25 échantillons testés sur la base de la norme EN 14344:2022, 17 (68 %) ne répondaient pas aux exigences de sécurité. L'examen des avertissements, mar-

quages et instructions effectué par les ASM a montré que 21 (75 %) des 28¹ échantillons étaient non conformes.

Conclusions

Les résultats des tests ont montré un niveau significatif de défaillances parmi les sièges enfant pour bicyclette. Les manquements à la sécurité étaient principalement liés aux systèmes de retenue, à la résistance mécanique

et à la durabilité, aux bords et aux saillies, aux protections latérales et aux systèmes de maintien des pieds. À la suite de cette activité, les ASM ont émis deux notifications Safety Gate².

Principales recommandations aux parties prenantes

Pour les consommateurs

- ▶ Avant l'achat, assurez-vous que le siège enfant est adapté à votre bicyclette, qu'il affiche clairement la taille et le poids maximum de l'enfant, et qu'il est équipé de dispositifs de sécurité essentiels tels que des sangles pour les épaules, des repose-pieds et des sangles pour les pieds.
- ▶ Avant de prendre la route, vérifiez que le siège de votre enfant ne présente pas de bords tranchants, de vis ou de boulons qui pourraient s'accrocher aux vêtements.
- ▶ Inspectez régulièrement votre siège enfant pour bicyclette, en particulier la fixation du siège, car les intempéries et une utilisation fréquente peuvent desserrer des pièces ou endommager des composants, ce qui peut nuire à la sécurité.

Pour les opérateurs économiques

- ▶ Veillez à ce que votre siège enfant pour bicyclette soit équipé des systèmes de retenue requis.
- ▶ N'encouragez pas une utilisation dangereuse dans le matériel de marketing et assurez une communication claire et conforme avec les consommateurs lorsque des mesures correctives ou des rappels sont nécessaires.

Pour les organismes de normalisation

- ▶ Certaines exigences de la norme EN 14344:2022 mériteraient d'être clarifiées, en particulier le passage à une évaluation plus subjective des bords tranchants dans la clause 8.3.1.
- ▶ La clause 9.2.2.2 devrait traiter de la manière dont les vêtements des enfants peuvent affecter le réglage correct et les performances des systèmes de retenue.

¹ Pour trois échantillons, les contrôles des avertissements, des marquages et des instructions ont été effectués; cependant, les tests en laboratoire n'ont pas pu être réalisés car les échantillons ont été perdus pendant le transport.

² Nombre de notifications à la date de rédaction du présent document, sur la base des données disponibles jusqu'au 20 avril 2026 inclus.



Partie I

Aperçu de l'activité

ASM participantes

#	Pays	ASM
1	 Belgique	Service public fédéral Économie – Direction générale de la Qualité et de la Sécurité
2	 Croatie	Inspection d'État
3	 Tchéquie	Autorité tchèque d'inspection du commerce
4	 France	Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes
5	 Allemagne	Direction du Land de Saxe*
6	 Allemagne	Gouvernement de Haute-Bavière – Autorité de supervision du commerce
7	 Allemagne	Conseil régional de Tubingue
8	 Allemagne	Inspection du travail du Land de Brême*
9	 Hongrie	Autorité nationale pour le commerce et la protection des consommateurs*
10	 Italie	Chambre de commerce de Turin
11	 Malte	Autorité maltaise de la concurrence et de la consommation
12	 Espagne	Ministère des droits sociaux, de la consommation et de l'agenda 2030

* Les ASM peuvent participer au projet CASP dans le cadre des tests uniquement. Elles participent au processus de test, mais ne sont pas impliquées dans les discussions et la prise de décision et ne prennent pas part aux réunions d'activité.

Champ d'application du produit

Les sièges enfant pour bicyclette sont utilisés pour transporter de jeunes enfants dans différents environnements, y compris des environnements dynamiques et potentiellement risqués. Leur sécurité repose sur une conception robuste, des systèmes de retenue efficaces, une fixation sûre à la bicyclette et des instructions claires pour l'installation et l'utilisation. Les produits dangereux peuvent exposer les enfants à des risques graves, notamment de coupure, de coincement et d'étouffement.

Ces produits ont déjà été testés dans le cadre du projet CASP 2019: 44 échantillons avaient été évalués sur la base de la norme EN 14344:2004. Entre 2019 et 2025, neuf notifications Safety Gate ont été émises pour cette catégorie de produits, et la norme EN 14344:2022 mise à jour a été publiée.

Les activités 2019 et 2025 couvrent toutes deux les sièges enfant avant et arrière pour les bicyclettes et les vélos à assistance électrique pouvant atteindre une vitesse maximale de 25 km/h. Ils comprenaient des sièges pour bicyclette destinés à transporter des enfants pesant entre 9 kg et 22 kg et capables de s'asseoir sans aide. Les sièges sont classés en fonction du poids de l'enfant transporté et de leur position de montage sur la bicyclette. Les trois catégories décrites ci-dessous faisaient partie du champ d'application des activités.

Classification du produit	Description
A15: Siège arrière	Siège enfant destiné à être monté sur une bicyclette derrière le cycliste, pour un poids maximum de 15 kg.
A22: Siège arrière	Siège enfant destiné à être monté sur une bicyclette derrière le cycliste, pour un poids maximum de 22 kg.
C15: Siège avant	Siège enfant destiné à être monté sur une bicyclette à l'avant du cycliste, pour un poids maximum de 15 kg.

Critères de test

Il s'agissait d'une activité de nouveaux tests appliquant les mêmes critères de test que le projet CASP 2019, dans le but de permettre une surveillance du marché à grande échelle des produits présentant une incidence élevée de non-conformité.

Les sièges enfant pour bicyclette ont été testés sur la base de la norme **EN 14344:2022**. Le plan de test couvrait la clause 4 (exigences générales et conditions de test), la clause 7 (risques thermiques) et la clause 8 (risques mécaniques).

Par rapport au projet CASP 2019, le seul changement concerne l'application de la norme EN 14344:2022 mise à jour, qui remplace la version de 2004. La norme révisée a introduit des exigences nouvelles et actualisées, notamment en ce qui concerne les risques de strangulation, l'inflammabilité et l'étiquetage des produits, ainsi que des dispositions de test supplémentaires ou révisées.

Échantillonnage et tests

Distribution de l'échantillonnage

Le processus d'échantillonnage a été réalisé par les ASM sur la base de la distribution de l'échantillonnage convenue lors de la réunion de lancement (KoM). Au total, 28 échantillons ont été collectés, en ligne et auprès de magasins physiques: 21 sièges arrière A22, six sièges avant C15 et un siège arrière A15.

Sur les 28 échantillons, trois n'ont pas été testés car ils ont été perdus pendant le transport.

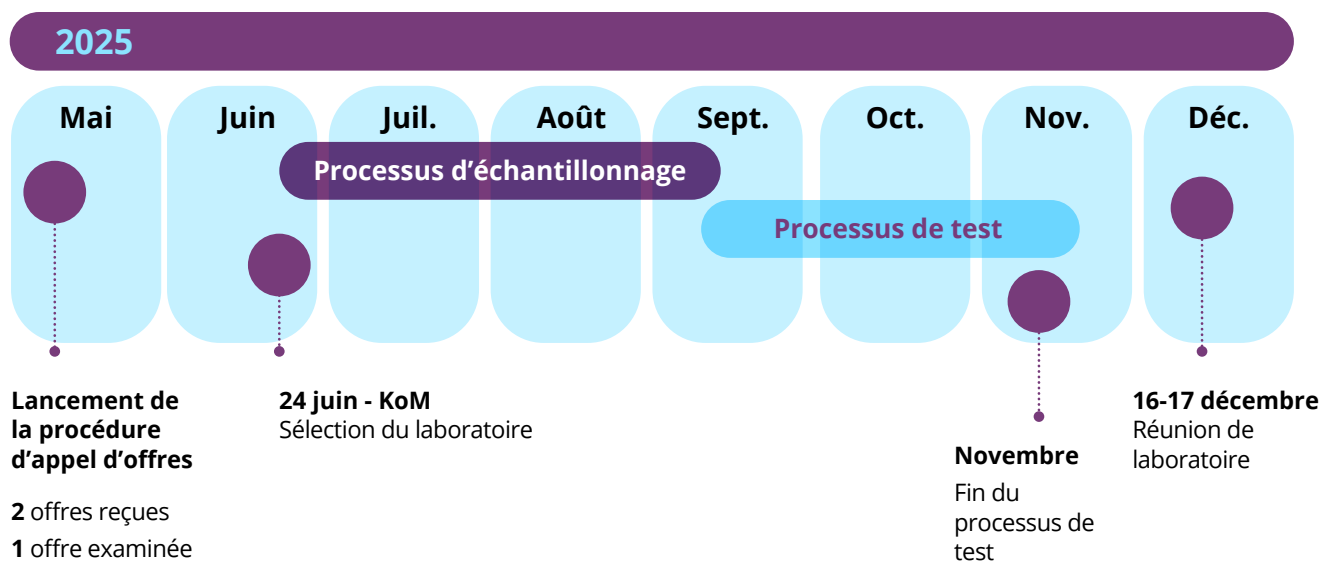
Processus de test

Le laboratoire de test chargé de cette activité a été sélectionné à l'issue d'une procédure d'appel d'offres lancée en mai 2025. Sur les quatre laboratoires de l'UE/AELE contactés, deux ont soumis des offres. Après évaluation, un seul a été jugé acceptable pour effectuer

les tests. Au cours de la KoM, les ASM ont sélectionné le laboratoire.

Après la réunion, les ASM ont collecté les échantillons et les ont envoyés au laboratoire.

Figure 1: Chronologie du processus d'échantillonnage et de test



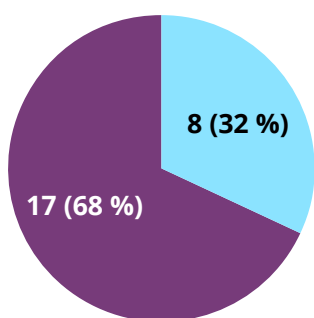
Résultats des tests

Aperçu des résultats des tests et principales conclusions

Sur les 25 échantillons testés, 17 (68 %) ne répondaient pas aux exigences du plan de test. Parallèlement, les ASM ont vérifié les avertissements, les marquages et les instructions, et ont relevé 21 cas de non-conformité

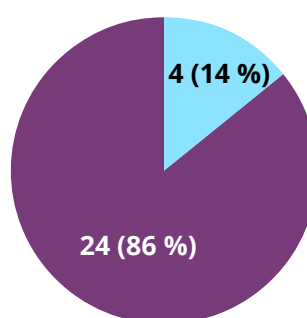
formelle. Globalement, si l'on combine les tests en laboratoire et les contrôles documentaires, 24 (86 %) des 28 produits échantillonnés étaient non conformes.

Figure 2: Résultats globaux des tests (à l'exclusion des contrôles des avertissements, des marquages et des instructions) (N=25)



Conformes

Figure 3: Résultats globaux des tests (y compris les contrôles des avertissements, des marquages et des instructions) (N=28³)



Non conformes

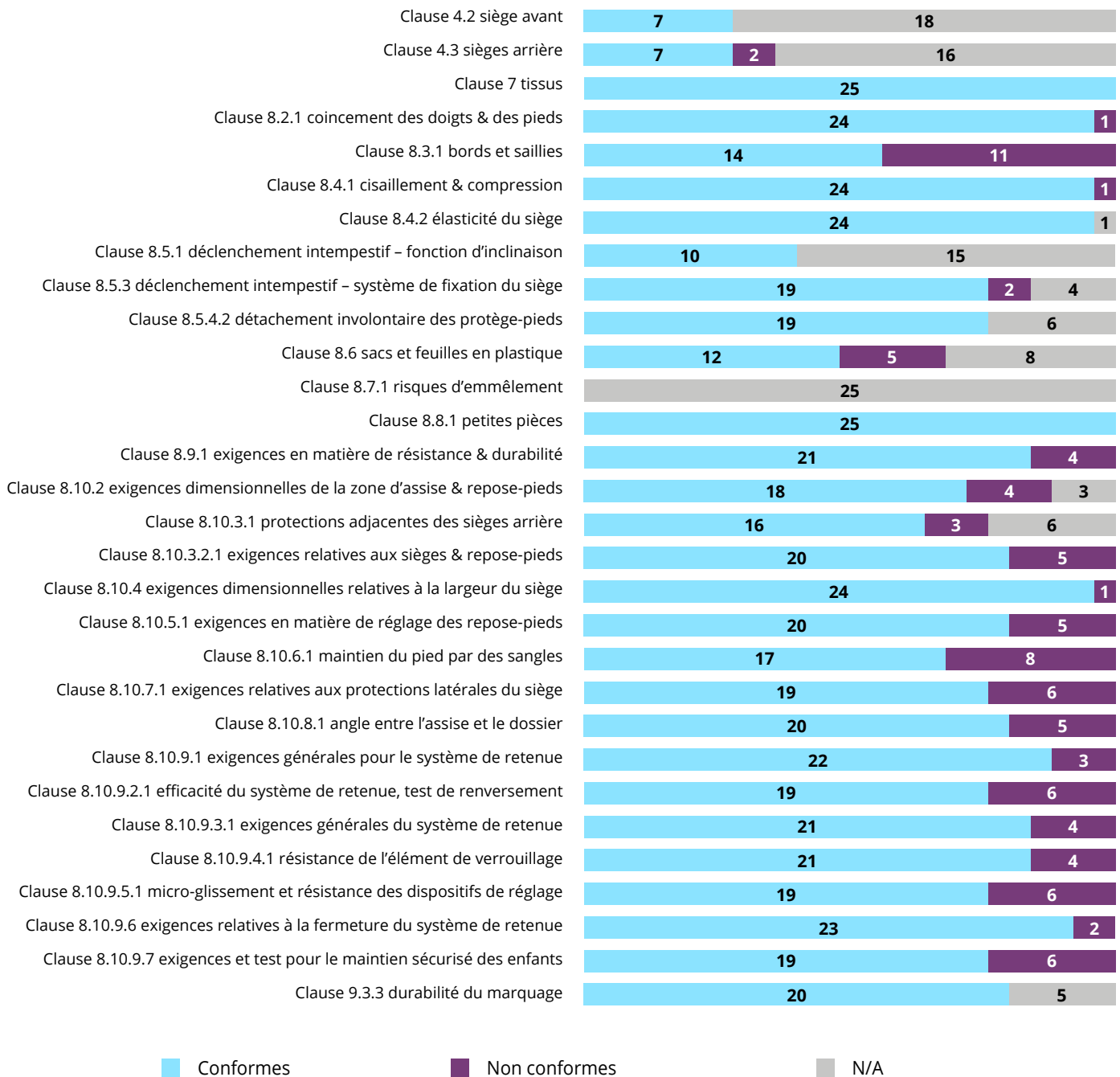
Résultats par clause

D'après les résultats des tests, les défaillances étaient principalement liées aux systèmes de retenue, à la résistance mécanique et à la durabilité, aux bords et aux saillies, aux protections latérales et aux systèmes de maintien des pieds. En particulier, la clause 8.3.1 (bords et saillies) a montré un taux d'échec élevé, 44 % des

échantillons ayant échoué au test. En outre, cinq échantillons n'ont pas satisfait à un nombre substantiel d'exigences, chacun d'entre eux n'ayant pas respecté entre 13 et 16 clauses du plan de test. La Figure 4 donne un aperçu détaillé des résultats des tests par clause.

³ Pour trois échantillons, les contrôles des avertissements, des marquages et des instructions ont été effectués; cependant, les tests en laboratoire n'ont pas pu être réalisés car les échantillons ont été perdus pendant le transport.

Figure 4: Résultats des tests par clause (N=25)



Résultats par canal d'échantillonnage et pays d'origine

La non-conformité a été plus fréquemment identifiée dans les produits achetés en ligne, où 11 (85 %) des 13 échantillons ne répondaient pas aux exigences, alors que les produits conformes et non conformes collectés dans les magasins physiques se répartissaient de manière égale.

En ce qui concerne les résultats par pays d'origine, la plupart des produits non conformes provenaient de pays de l'UE/AELE: 10 (62 %) des 16 échantillons étaient non conformes.

Figure 5: Résultats des tests par canal d'échantillonnage (N=25)

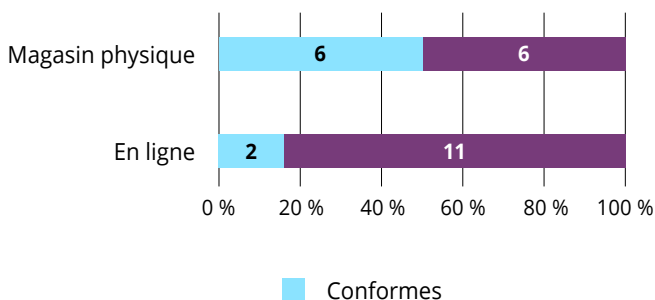
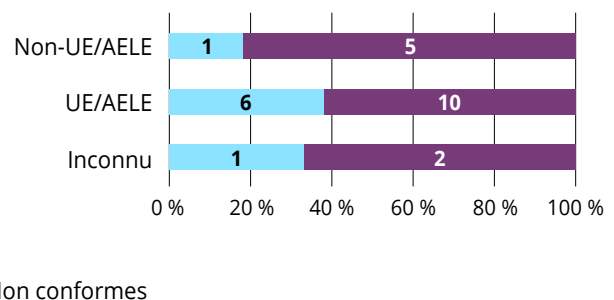


Figure 6: Résultats des tests par pays d'origine (N=25)



Conclusions des résultats des tests

Les sièges enfant pour bicyclette sont utilisés pour transporter de jeunes enfants dans des environnements dynamiques et potentiellement risqués. Si les accidents sur les routes publiques et les pistes cyclables ne peuvent être entièrement évités, les risques devraient être atténués autant que possible grâce à la sécurité dès la conception et à la fabrication conformément à l'état actuel de la technique et aux normes applicables. Une mauvaise conception et des pratiques de fabrication sous-optimales augmentent non seulement les risques pour l'enfant et le cycliste, mais peuvent également saper la confiance dans le vélo en tant que mode de transport qui devrait être encouragé pour des raisons de santé et de protection de l'environnement.

Dans ce contexte, le taux d'échec élevé de 68 % reste une préoccupation importante, d'autant plus que la norme EN définit des exigences minimales en matière de sécurité. Une part importante des manquements à la sécurité (40 %) concernait des produits originaires de pays de l'UE/AELE.

Les défaillances les plus graves concernaient des risques qui ne sont pas forcément perçus par le cycliste adulte, notamment des déficiences au niveau des ceintures et des systèmes de retenue. Il s'agissait notamment de défaillances lors de tests de renversement, d'une résistance et d'une durabilité insuffisantes dans des conditions de vieillissement simulées, d'une performance insuffisante des dispositifs de réglage et de systèmes de retenue non sécurisés pour les enfants.

Avertissements, marquages et instructions

Les contrôles effectués par les ASM ont révélé que 21 échantillons (75 %) sur 28 ne respectaient pas les exigences relatives aux marquages, aux avertissements et aux instructions rédigés dans leur(s) langue(s) nationale(s).

Les problèmes les plus fréquents concernaient l'absence d'informations sur la taille et le poids maximum de l'enfant, la visibilité insuffisante du nom et de l'adresse du fabricant ou du point de contact dans l'UE/AELE, l'absence d'exigences de vente pour les sièges arrière et des informations incomplètes sur l'utilisation du produit.

Évaluation des risques et mesures correctives

Résultats de l'évaluation des risques

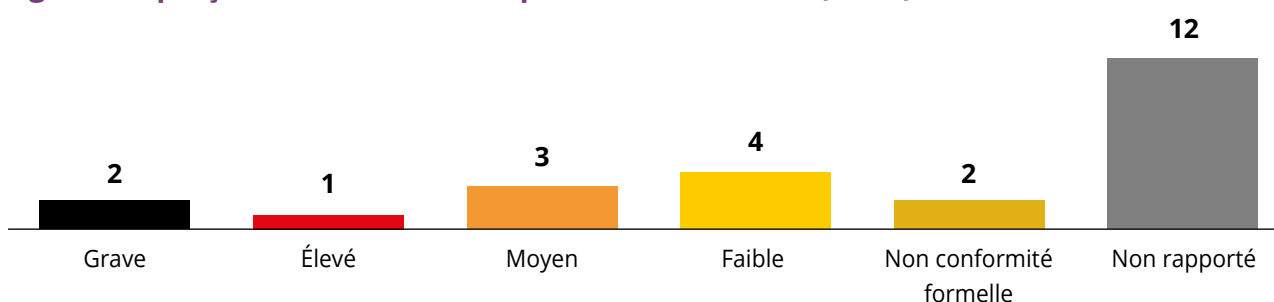
Pour déterminer si un produit présente un risque, il convient de respecter l'article 26 du règlement relatif à la sécurité générale des produits (RSGP) quant aux notifications de produits dangereux par l'intermédiaire du système d'alerte rapide Safety Gate⁴.

Au total, 24 (86 %) échantillons étaient non conformes. Cela était dû à des défaillances au niveau des tests ou

des contrôles des avertissements, des marquages et des instructions, ou des deux⁵. Deux échantillons ont été jugés comme présentant un risque grave, un comme présentant un risque élevé, trois un risque moyen, et trois comme présentant un risque faible.

La Figure 7 montre le niveau de risque des échantillons non conformes.

Figure 7: Aperçu des niveaux de risque des échantillons (N=24)

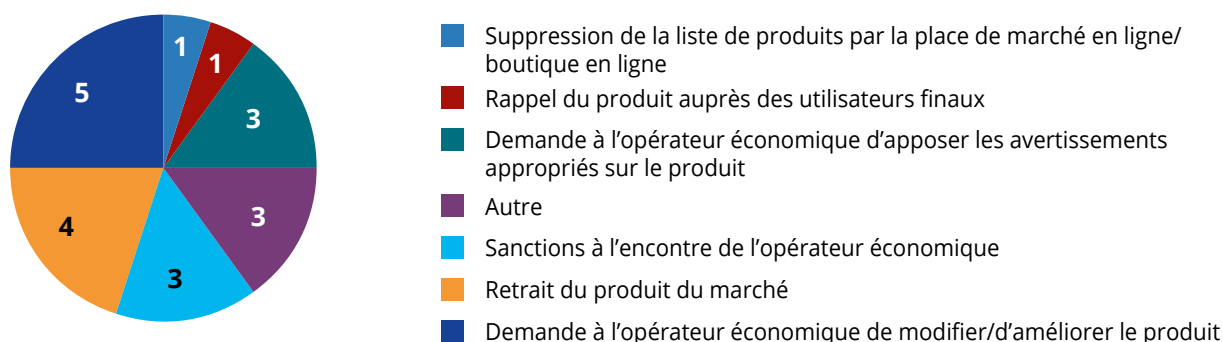


Mesures correctives

Sur la base des résultats des tests et des évaluations des risques effectuées, les ASM déterminent les mesures correctives à prendre concernant les produits qui ne sont pas conformes à la législation de l'UE et/ou aux normes applicables. La Figure 8 illustre les mesures correctives

prises à l'encontre des produits qui n'ont pas satisfait aux exigences des tests et/ou aux contrôles des avertissements, des marquages et des instructions.

Figure 8: Mesures prises à l'encontre des produits non conformes (N=20)



⁴ [Règlement \(UE\) 2023/988 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 relatif à la sécurité générale des produits](#)

⁵ Les produits qui satisfaisaient aux exigences des tests, mais pas à celles en matière d'avertissement, de marquage et d'instructions, sont signalés par l'étiquette «Non-conformité formelle».

En outre, lorsqu'un risque grave est identifié, les ASM sont légalement tenues de soumettre une notification par l'intermédiaire du système d'alerte rapide Safety Gate, conformément à l'article 26 du RSGP. Sur la base du RSGP et du règlement (UE) 2019/1020⁶, il est également

recommandé de notifier les mesures prises pour les produits considérés comme présentant un risque moins que grave. À la suite des actions déclenchées par cette campagne de tests, deux sièges enfant pour bicyclette ont fait l'objet d'une notification Safety Gate.

Conclusions et recommandations

Conclusions

L'activité a permis d'identifier un taux de défaillance important des produits testés. Bien que les résultats montrent une amélioration par rapport à l'activité CASP 2019, où les 44 échantillons testés n'étaient pas conformes, le taux d'échec reste préoccupant. La non-conformité était souvent liée à des aspects critiques pour la sécurité, tels que les systèmes de retenue, la résistance mécanique et la durabilité, les bords et les saillies, les protections latérales et les systèmes de maintien des pieds.

Ces résultats soulignent la pertinence et la valeur ajoutée des activités de nouveaux tests. En appliquant les mêmes critères de test que dans le projet CASP 2019, cette activité a permis aux ASM participantes d'évaluer si les résultats des tests étaient meilleurs et de soutenir des actions cohérentes d'application de la législation et de suivi par les ASM au niveau de l'UE.

Recommandations aux parties prenantes

Les recommandations suivantes s'appuient sur les résultats du processus de test et sur les discussions qui ont eu lieu entre les ASM participantes, avec le soutien de

l'ANEC, qui a contribué à la rédaction de ces recommandations.

Pour les consommateurs

Avant l'achat

- Vous envisagez d'acheter un siège enfant pour bicyclette? Assurez-vous qu'il est équipé de sangles pour les épaules, de repose-pieds et de sangles pour les pieds. S'il manque l'un de ces éléments, il pourrait être dangereux.
- Assurez-vous qu'un manuel d'utilisation est disponible afin de vérifier si convient à votre bicyclette.
- La taille et le poids maximum de l'enfant doivent être affichés au point de vente, y compris en ligne.
- Vérifiez sur le portail [Safety Gate](#) de l'UE si le produit que vous achetez (avec le même numéro de lot et/ou code produit) a été identifié comme dangereux.
- Les avis négatifs des clients peuvent vous aider à identifier et à éviter les produits potentiellement dangereux.
- Achetez intelligemment: lorsque vous achetez auprès de boutiques en ligne, choisissez celles qui identifient clairement le fabricant et le distributeur du produit.

- Vous êtes à la recherche d'un siège de vélo pour votre enfant? Avant d'acheter, assurez-vous que les images du produit montrent une utilisation sûre, avec l'enfant portant un casque et des sangles pour épaules et sous la surveillance d'un adulte.

Après l'achat

- Installez correctement le siège de vélo de votre enfant pour un trajet en toute sécurité:
 - Suivez toujours les instructions du fabricant, qui doivent être rédigées dans la langue du pays de vente.
 - Assurez-vous que le siège est correctement positionné et fixé. Si ce n'est pas le cas, votre enfant risque de tomber.
 - Vérifiez que le siège enfant est adapté à votre bicyclette. Il ne doit pas nuire aux performances de votre vélo.

⁶ [Règlement \(UE\) 2019/1020 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 sur la surveillance du marché et la conformité des produits.](#)

- ▶ Pour que votre enfant soit en sécurité, assurez-vous que le dossier de son siège pour bicyclette est suffisamment haut pour couvrir sa tête et veillez à ce qu'il porte toujours un casque.
- ▶ Cessez d'utiliser le siège lorsque la taille et le poids de votre enfant dépassent les limites fixées.
- ▶ Si votre enfant porte des vêtements épais, assurez-vous que les systèmes de retenue sont correctement réglés avant de faire du vélo afin de garantir un bon maintien.
- ▶ Les tests de sécurité effectués sur les sièges enfant

Pour les opérateurs économiques

- ▶ Si vous êtes fabricant, distributeur ou importateur, vous devez connaître votre produit et les exigences légales du règlement relatif à la sécurité générale des produits qu'il doit respecter avant de le mettre sur le marché.
- ▶ Veillez à ce que votre siège enfant pour bicyclette soit équipé des systèmes de retenue requis.
- ▶ Ne montrez pas dans les publicités une utilisation dangereuse des sièges enfant pour bicyclette, par exemple un enfant sans sangles pour épaules ou sans casque, ou un enfant sans surveillance.
- ▶ Mettez en œuvre des mesures appropriées pour minimiser l'exposition aux objets tranchants tels que les vis.
- ▶ Saviez-vous qu'il existe une nouvelle version de la norme EN 14344? La version 2022 inclut de nouveaux risques qui n'étaient pas couverts par la version 2004. Vérifiez la norme la plus récente pour vous assurer que vos produits sont conformes, car elle permet de présumer leur conformité à la législation.
- ▶ Même lorsque vous vendez en ligne, veillez à respecter le règlement relatif à la sécurité générale des produits. L'article 19 définit les responsabilités des opérateurs économiques en matière de vente à distance,

pour bicyclette ont révélé la présence de bords et de composants tranchants. Avant de prendre la route, vérifiez que le siège de votre enfant ne présente pas de bords tranchants, de vis ou de boulons qui pourraient s'accrocher aux vêtements.

- ▶ Inspectez régulièrement le siège de vélo de votre enfant, en particulier la fixation du siège. Les conditions météorologiques et une utilisation fréquente peuvent affecter sa sécurité.

tandis que l'article 22 prévoit des obligations spécifiques pour les fournisseurs de places de marché en ligne afin de garantir la sécurité des produits.

- ▶ En cas de rappel de produit, il est essentiel de communiquer clairement avec les consommateurs. Veillez à ce que les avis de rappel expliquent les risques et la manière dont les consommateurs peuvent demander une indemnisation, et spécifient les personnes à contacter.
- ▶ Lorsque vous émettez un avis de rappel, vous devez respecter le règlement relatif à la sécurité générale des produits. L'article 36 précise les éléments que le [rappel](#) doit contenir. Il est recommandé d'utiliser le modèle d'avis de rappel de la Commission européenne pour des raisons de cohérence. Suivez de près l'impact du rappel et adaptez votre approche si nécessaire. Informez les consommateurs qu'ils doivent cesser immédiatement d'utiliser le produit et indiquez-leur comment ils doivent vous le renvoyer.
- ▶ Vous n'êtes pas sûr de vos obligations légales? Contactez votre autorité de surveillance du marché nationale pour obtenir des conseils. Elle peut vous apporter son soutien – trouvez la vôtre [ici](#).

Pour les organismes de normalisation

- ▶ La norme EN 14344:2022 permet de fixer un siège avant C15 pour un enfant jusqu'à 15 kg à la géométrie de direction avant de la bicyclette. Cela peut potentiellement affecter le mécanisme de direction et la direction frontale du déplacement, ce qui peut entraîner des blessures à la fois pour l'enfant et pour le cycliste.
- ▶ La clause 8.3.1 de la norme EN 14344:2022 doit être revue à la lumière de la précédente clause 6.2 de la norme EN 14344:2004. La révision de 2022 remplace les exigences objectivement vérifiables concernant les bords tranchants ou rugueux par une évaluation largement subjective, qui n'est pas objectivement vérifiable. En outre, la distinction introduite entre ces exigences à l'intérieur et à l'extérieur du volume protégé semble insuffisamment justifiée et pourrait bénéficier d'une clarification ou d'une simplification supplémentaire.
- ▶ La clause 9.2.2.2 (instructions d'utilisation) de la norme EN 14344:2022 devrait être modifiée pour traiter explicitement de l'impact potentiel des vêtements des enfants sur les performances des systèmes de retenue. En particulier, la norme devrait reconnaître que les couches de vêtements supplémentaires couramment portées dans des conditions plus froides peuvent affecter le réglage correct et l'efficacité du système de retenue et fournir des conseils appropriés aux fabricants et aux utilisateurs.



Partie II

En quoi consistent les CASP?

Les activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent aux autorités de surveillance du marché des pays de l'Union européenne/Association

européenne de libre-échange de coopérer et de renforcer la sécurité des produits placés sur le marché unique.

Le projet CASP 2025 comprend deux activités spécifiques à un produit et une activité horizontale.

Les participants aux activités spécifiques à un produit testent les produits sélectionnés collectivement et échantillonnent sur leurs marchés nationaux respectifs. Les produits sont testés dans des laboratoires accrédités de l'UE/AELE conformément à des critères de test adoptés d'un commun accord.



ASP 1
Produits
chimiques



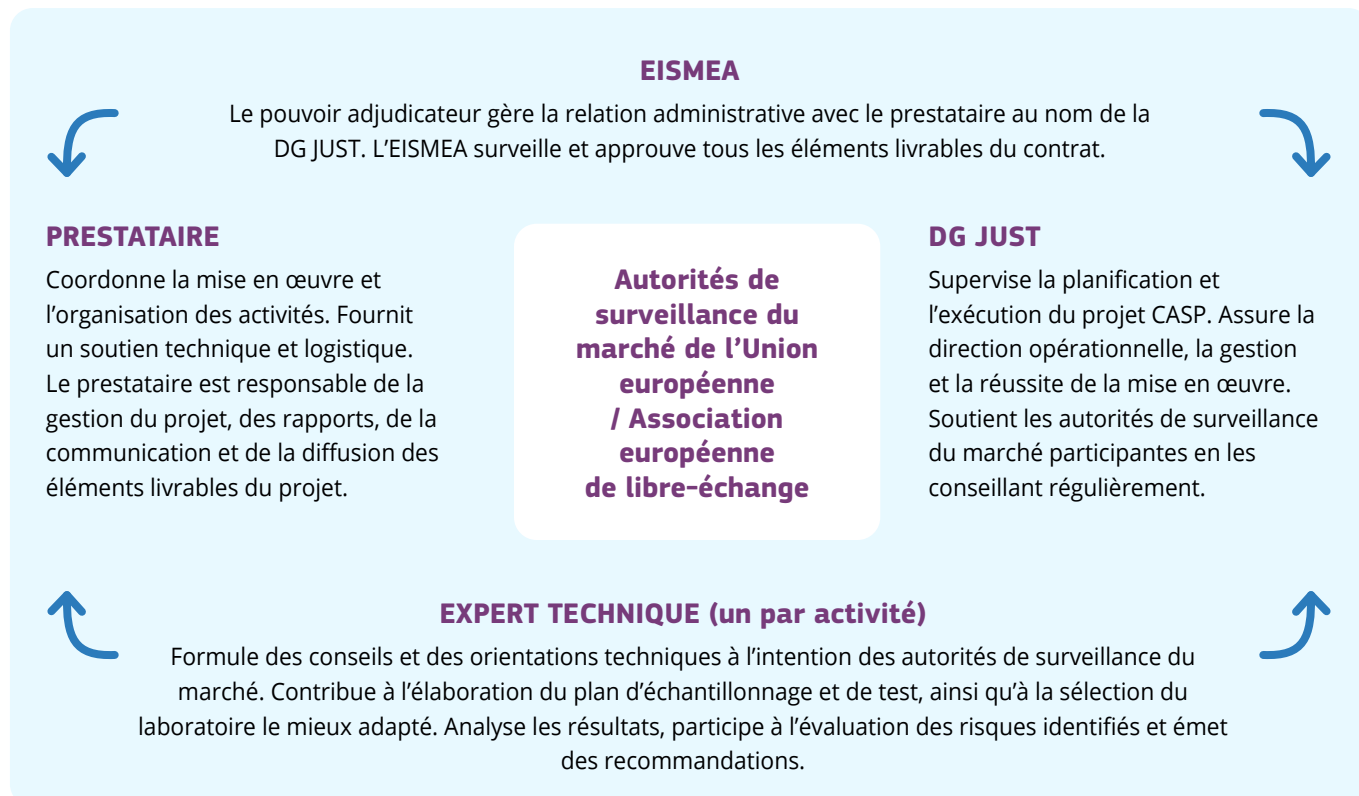
ASP 2
Sièges enfant pour
bicyclette



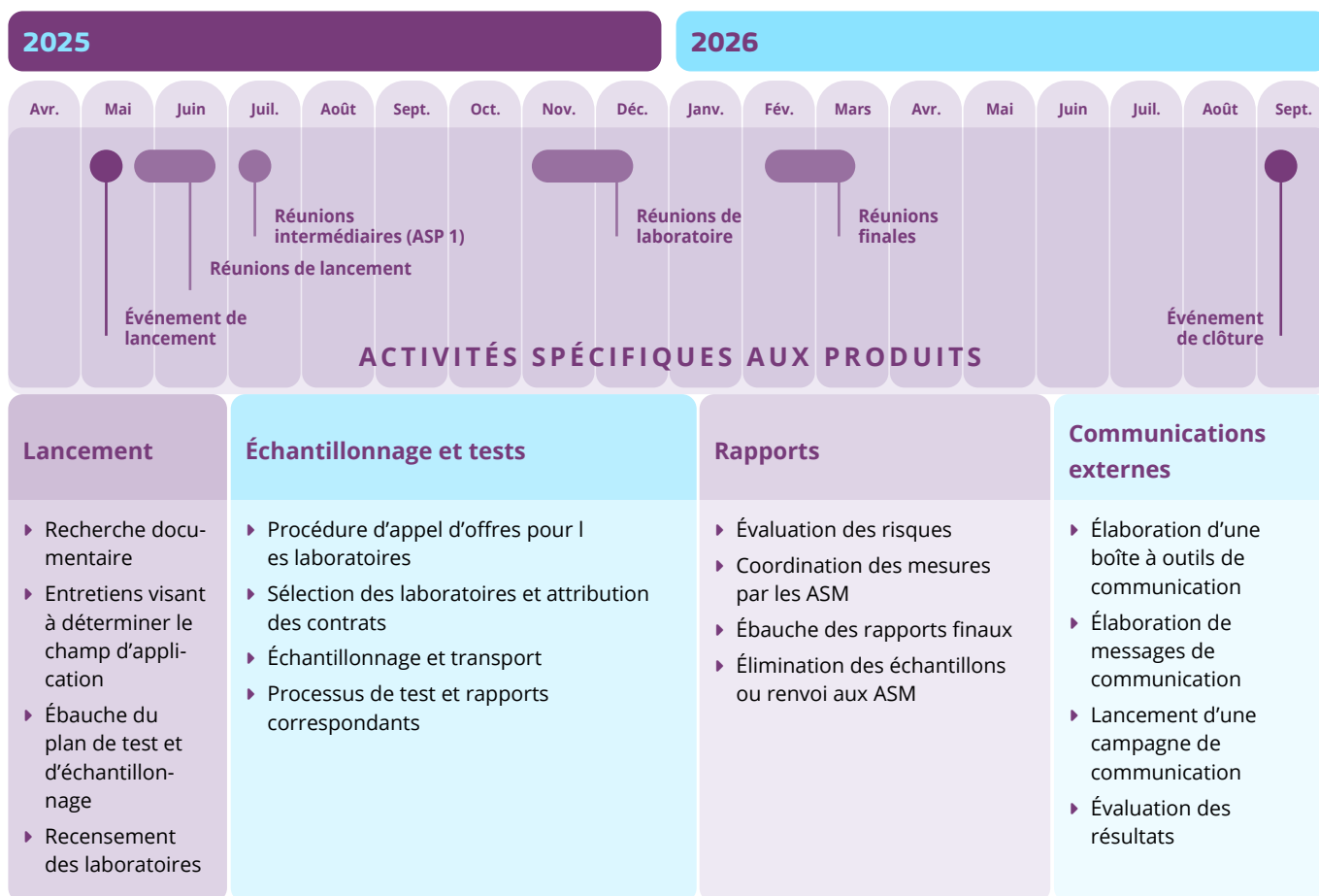
AH
Risques pour la santé mentale

Les activités horizontales font office de forum d'échange de connaissances pour les autorités de surveillance du marché. Avec l'aide d'experts techniques spécialisés dans les domaines concernés, les participants élaborent des approches, des procédures et des outils pratiques communs en vue d'assurer la surveillance du marché.

Rôles et responsabilités



Plan de travail pour les activités spécifiques aux produits



Processus et outils pour les activités spécifiques aux produits

0 Processus pré-CASP La DG JUST procède à un exercice de définition des priorités en collaboration avec les autorités de surveillance du marché afin de sélectionner les catégories de produits à inclure dans chaque projet CASP. Ce processus de sélection englobe à la fois les nouvelles catégories de produits et celles ayant déjà donné lieu à des tests dans le cadre d'un projet CASP précédent.	1 Validation des plans de test et d'échantillonnage Les experts techniques élaborent les plans de test en s'appuyant sur les priorités retenues par les autorités de surveillance du marché et les principaux dangers identifiés au niveau des produits. Les versions préliminaires sont présentées lors des réunions de lancement, puis affinées et validées par les participants.	2 Sélection des laboratoires L'équipe du prestataire répertorie les laboratoires de test, puis les contacte afin d'obtenir des devis préliminaires et autres informations pertinentes. La procédure d'appel d'offres est déclenchée à l'issue des réunions de lancement, les offres faisant alors l'objet de comparaisons, d'analyses et d'évaluations. Lors des réunions intermédiaires, les autorités de surveillance du marché sélectionnent un laboratoire pour chaque activité.
3 Collecte et transport des échantillons Les autorités de surveillance du marché collectent des échantillons sur leurs marchés nationaux, effectuent les contrôles préliminaires et les envoient au laboratoire de test sélectionné.	4 Tests et remise des rapports de tests Le laboratoire teste les échantillons conformément au plan de test convenu. Les autorités de surveillance du marché vérifient et valident les rapports de tests.	5 Évaluation des risques Les experts techniques et les autorités de surveillance du marché procèdent à des évaluations des risques pour tous les échantillons non conformes.
6 Mesures adoptées par les autorités de surveillance du marché Les autorités de surveillance du marché prennent des mesures correctives pour les produits qui ne répondent pas aux exigences et publient des notifications sur le système d'alerte rapide Safety Gate.		7 Communications externes La campagne de communications externes est lancée lorsque tous les résultats des tests ont été validés. Elle est déployée par le biais d'activités d'engagement dans les médias, et soutenue par des activités de diffusion auprès des parties prenantes.

Communication externe

Outils de communication

- **Des rapports finaux** sont produits pour chaque activité et pour le projet CASP 2025.
- **Fiches d'information ASP**
- **Communiqués de presse et messages sur les médias sociaux**

Canaux de communication

Les supports de communication sont diffusés via les canaux suivants:

- visibilité sur ec.europa.eu ([Safety Gate](#), pages des [CASP](#) et section des [actualités EISMEA](#))
- Médias sociaux détenus et gagnés
- Canaux de communication des autorités de surveillance du marché
- Sélection de partenariats médiatiques

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la justice et des consommateurs

Direction «Consommateurs»

Unité B4 Sécurité des produits et système d'alerte rapide

E-mail: JUST-B4@ec.europa.eu

La Commission européenne ne peut être tenue pour responsable d'aucune conséquence résultant de la réutilisation de la présente publication.

© Union européenne, 2026.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC-BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander une autorisation directement aux détenteurs des droits concernés.

Image de couverture: © iStockphoto - Yaroslav Litun

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse:

https://europa.eu/european-union/index_fr



Office des publications
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2026

ISBN 978-92-68-38084-0

doi:10.2838/6585828